



Rennes, le 9 février 2021

Christelle Nihouarn
Service Communication & Marketing
Tél. 02.99.84.31.36
Port. 06 80 96 95 81
communication@crous-rennes.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

7 place Hoche
CS 26428
35064 RENNES cedex
Tél. 02.30.30.09.30
www.crous-rennes.fr

Aide alimentaire, aide psychologique, aide sociale : le Crous de Bretagne soutient les étudiants pendant la crise sanitaire

Les équipes du Crous accentuent leur accompagnement pour soutenir les étudiants dans les domaines de l'alimentation, du soutien psychologique et de l'aide sociale.

Aide alimentaire : Ouverture des salles, repas à 1€, colis alimentaires dans les résidences, soutien aux associations étudiantes. Le Crous déploie un dispositif d'aide alimentaire

Depuis le 5 février, les étudiants peuvent à nouveau manger dans les salles de restauration des Crous. Au total, 17 salles sont désormais ouvertes sur l'académie.

Depuis lundi 25 janvier les étudiants boursiers mais aussi les étudiants non boursiers peuvent manger un repas équilibré au Crous pour 1€. En Bretagne, 75 000 repas ont été servis entre le 25 janvier et le 5 février. 25 points de vente sont ouverts, répartis sur les villes de Rennes, Vannes, Lorient, Quimper, Brest, Lannion, Saint Briec et Saint Malo.

Pour compléter ce dispositif les étudiants logés en résidences universitaires Crous peuvent bénéficier de colis alimentaires gratuits. Les distributions ont lieu deux fois par semaine en résidence. Depuis le 26 janvier, 3000 colis ont été distribués. Les colis sont élaborés afin de permettre aux étudiants de se préparer 3 à 4 repas. Fruits frais, desserts, lait, pâtes sont quelques-uns des produits sélectionnés par les équipes du Crous.

Le Crous apporte également un soutien logistique et financier aux associations étudiantes bretonnes qui gèrent des épiceries solidaires : l'Agorae à Brest, Epifree de Rennes 1, l'épicerie gratuite de Rennes 2, l'épicerie solidaire de l'Insa à Rennes.

Le Crous s'est ainsi proposé pour assurer le transport de marchandises, mettre des locaux à disposition ou soutenir financièrement les associations. Elles bénéficient en outre de subventions du Crous par le biais de la CVEC pour un montant total de plus de 35 000€.

Aide psychologique : 100 résidents référents et volontaires en services civiques luttent contre l'isolement des étudiants logés en résidence et orientent si besoin vers des psychologues ou les services de santé universitaire.

Une centaine de résidents référents et volontaires en service civique ont été recrutés et formés pour compléter l'action des équipes du Crous et orienter les résidents vers les services adaptés.

Leur rôle est de proposer des activités fédératrices et conviviales pour éviter l'isolement : distribution de chocolats chauds, de crêpes, animations des espaces lecture sont quelques-unes des propositions mises en œuvre avec l'appui logistique des équipes du Crous.

Par leur présence, au plus près des étudiants logés, les résidents référents peuvent détecter les étudiants qui pourraient aller mal et les orienter vers les services de santé universitaires ou un psychologue de l'association Apsytude avec lesquels le Crous travaille en partenariat.

Depuis le début de l'année universitaire, 214 consultations ont pu être assurées en présentiel ou en télé-consultation par Apsytude



Aide sociale : 3,6 millions d'aides d'urgence versées par le service social en 2020

Les étudiants en difficultés, boursiers ou non, peuvent contacter les assistantes sociales.

En 2020, 8 700 étudiants ont pu bénéficier d'aides versées par le Crous.

Les procédures de demandes sont allégées.

Le service social est resté disponible pendant les vacances de Noël et 110 étudiants ont pu être aidés pendant cette période

Pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale, les contacts sont à retrouver sur le site du Crous www.crous-rennes.fr/ action sociale / permanences.

Partenariat Crous / Région Bretagne

La Région Bretagne a voté une dotation de 1 million d'euros dont 500 000€ destinés à soutenir les projets des établissements d'enseignement supérieur, relatifs à de l'aide alimentaire ou à du soutien psychologique des étudiants.

A titre d'exemple, les colis alimentaires et le dispositif d'étudiants référents seront co-financés par la Région et le Crous. Une convention entre les 2 partenaires prévoit que le Crous se chargera de verser les subventions aux établissements dont le projet aura été retenu par la Région.

Le Crous et la Région Bretagne axent aussi leur collaboration pour favoriser l'emploi étudiant et en faire un élément de la reprise de la vie de campus. Des emplois étudiants financés par la Région seront ainsi proposés prochainement par le Crous pour accompagner l'ouverture des salles de restauration et le respect d'un protocole strict.

Contact Presse :

Christelle Nihouarn

Tél. : 02 99 84 31 36 / 06 80 96 95 81

christelle.nihouarn@crous-rennes.fr